



Déclaration liminaire de la Fep-CFDT à la CCM du 4 juillet 2023

Monsieur le Président.

Vous avez sans doute été informé des mésaventures déplorables de ces derniers mois des agents du lycée Anne-Marie Javouhey à Chamblanc en Bourgogne. Fermeture puis réouverture avant fermeture définitive : nous ne nous étendrons pas ici sur l'irresponsabilité des principaux acteurs en responsabilité dans la gestion calamiteuse de cette situation. De notre côté, à la Fep-CFDT, nous avons réuni nos forces afin d'accompagner au mieux les enseignants dans cette triste et douloureuse fin d'histoire avec la préoccupation permanente que chacun d'entre eux puisse rebondir dignement dans sa carrière et dans sa vie. Des solutions ont été trouvées pour certains d'entre eux. Le refus du CFP pour l'un de ces agents nous paraît toutefois incohérent et nous l'avons déjà dit lors de la précédente CCM.

En effet, depuis l'existence de cette commission, des CFP ont été régulièrement accordés – y compris en 2021 - pour gérer des situations compliquées en terme d'emploi. Oui, les CFP – et c'est de notre point de vue heureux - ont pu être le support de mesures sociales pour offrir à des agents en perte d'emploi la possibilité de rebondir dans leur carrière. A défaut peut-être d'être réglementaires, ce sont des choix politiques que nous soutenons parce qu'ils reposent sur des valeurs sociales et parce qu'ils ont un sens en termes de gestion des ressources humaines.

Depuis la dernière CCM de juin, une autre situation de fermeture d'établissement a été brutalement décidée dans la même région : celle du lycée Cœur de Nièvre à Saint-Saulge. La question se pose donc de nouveau du devenir des enseignants de ce lycée, même s'ils sont peu nombreux. Peuvent-ils espérer encore rejoindre les opérations du mouvement de l'emploi à ce stade ? Quelles seront les décisions concernant leur contrat ? Pour la Fep-CFDT, dans des situations pareilles, des solutions humaines, et pas simplement réglementaires, doivent être trouvées, comme par exemple des reclassements dans l'enseignement agricole public. De manière plus générale et puisque nous avons eu connaissance d'un plan concerté à venir de fermetures et d'ouvertures d'établissements, qu'en est-il de l'anticipation sur les dégâts collatéraux qu'engendrent de telles décisions ? Il nous semble aujourd'hui nécessaire d'avoir une vraie discussion sur le sujet.

Merci pour votre attention.